



## CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

### Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 24 juin 2025

M<sup>me</sup> Fabienne Ziörjen, présidente, salue le syndic, la municipale et les municipaux, ainsi que les conseillères et conseillers présents.

Elle donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-deux conseillers. M<sup>mes</sup> et MM. Mikaël Geser, Noa Maillefer, Sabine Massard, Valérie Richoz et John Schopfer sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité, sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 25 mars 2025
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination du bureau 2025-2026
  - a. du (de la) président(e)
  - b. du (de la) vice-président(e)
  - c. des scrutateurs
  - d. des scrutateurs suppléants
7. Nomination de la commission de gestion
  - a. des membres
  - b. des suppléants
8. Préavis n° 2/2025 – Comptes et gestion 2024
9. Préavis n° 3/2025 – Demande de crédit pour le remplacement des réseaux d'eau potable et d'adduction ainsi que la mise en séparatif (EC-EU) Secteur Gare–Chalet de la Place–Collège
10. Rapport n° 1/2025 – Réponse au postulat de Fernand Dubuis concernant la déchetterie du collège
11. Divers et propositions individuelles

### **3. Procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025, reçu le 2 juin par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### **4. Correspondance et communications du bureau**

La présidente informe qu'elle a reçu des courriers d'excuse pour maladie ou vacances. Elle lit la lettre de démission de M<sup>me</sup> Céline Rohrbasser, qui a déménagé à Château-d'Œx et remercie l'assemblée pour tous les bons moments partagés. La liste des viennent-ensuite est maintenant épuisée. Dans l'attente de la possible assermentation de M<sup>me</sup> Harumi Klossowski de Rola, le conseil siégera à vingt-sept membres.

Puis la présidente fait lecture d'un courrier du Pôle Santé (PSPE), signé par M<sup>me</sup> Anne Weill-Lévy, présidente du Conseil de fondation, et M. Yvon Jeanbourquin, directeur général. Le conseil y est remercié pour sa confiance et son soutien à la construction du nouveau bâtiment pluridisciplinaire, par le crédit accordé lors de sa dernière assemblée.

La présidente rappelle enfin les prochaines élections, qui approchent à grands pas : pour la législature 2025-2031, le législatif comptera trente membres, l'exécutif cinq ; il faudra également cinq suppléants ou suppléantes. Elle exhorte les personnes présentes à se mobiliser et à motiver toutes celles et ceux qui pourraient s'engager. Les conseillères et conseillers qui désirent se représenter peuvent d'ores et déjà le faire savoir auprès du bureau, par un courriel, un téléphone, WhatsApp... C'est important pour Rossinière.

### **5. Communications de la Municipalité**

M. Jean-Pierre Neff, syndic, salue chacune et chacun au nom de la Municipalité. Il parle de la nouvelle loi sur les communes, mise en consultation il y a peu. Au vu des levées de bouclier observées dans la plupart des communes, la révision envisagée a été mise en stand-by. Il faut dire que, telle que prévue, la nouvelle loi pousse les petites communes à la fusion malgré elles, ne serait-ce que par tous les secteurs qui devaient être professionnalisés. Sans oublier la fonction de syndic qui, selon les principaux concernés, perdrat tout ce qui en fait actuellement son intérêt. Suite au prochain épisode.

Concernant la prochaine législature, le syndic souligne la difficulté qu'il y a à l'heure actuelle de trouver des citoyennes et citoyens prêts à s'investir pour leur commune. Actuellement, dans l'ensemble du canton, on estime à plus de 20 % les démissions en cours de législature ; la société évolue. Pour pallier cette situation, voilà plusieurs années que l'Association politiciennes.ch organise des rencontres, afin de sensibiliser et motiver de futures élues et élus. Crée à l'origine pour inciter les femmes à s'engager en politique, elle s'adresse aujourd'hui à tout un chacun. Elle a ainsi contacté la Municipalité, afin de mettre sur pied une séance d'information au Pays-d'Enhaut, pour préparer les prochaines élections. Ce sera le 10 septembre au soir, à la grande salle de Rossinière.

En vue de l'organisation des élections communales du printemps 2026 également, la Municipalité communique qu'à l'exception de M. Jean-Pierre Neff, les membres sortants sont prêts à briguer un nouveau mandat.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe que les travaux du chauffage à distance avancent rapidement. A partir du 30 juin, l'accès à l'église, au bâtiment communal et à l'école ne sera possible qu'à pied. La déchetterie du collège a été déplacée à la gare.

Le municipal fait savoir que des panneaux d'interdiction de camper ont été mis en place sur la route du Revers, afin de dissuader les camping-cars et les tentes de s'y installer. Des endroits dédiés sont désormais à leur disposition, par exemple au-dessus de l'abri PC.

M<sup>me</sup> Catherine Pilet, municipale, signale qu'il y a maintenant des parcours de trail au Pays-d'Enhaut, dont deux au départ de la commune de Rossinière. Outre les panneaux qui ont fleuri ici et là, pour en découvrir le détail, on peut aller sur le site internet qui leur est consacré [espacetrail.run/pays-den Haut](http://espacetrail.run/pays-den Haut).

La municipale indique que, depuis le début de l'année, le Pays-d'Enhaut est sorti de la Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV). Il en résulte une meilleure collaboration avec les associations Alpes vaudoises et Vaud promotion, ainsi qu'avec la Gruyère, le Saanenland et Montreux.

M. Antoine Martin, municipal, donne des nouvelles du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut (GFPE). M. Frédéric Blum ayant quitté ses fonctions au printemps, c'est M. Hugo Rey qui a été nommé directeur ; il reprend la responsabilité du triage de Rougemont. M. Maxime Beldame reste à Château-d'Œx et M. Johan Haas, de La Comballaz, a été engagé comme nouveau garde forestier du triage de Rossinière. Il prendra ses fonctions cet automne, une fois qu'il aura terminé sa formation à Lyss. On le croisera peut-être déjà durant l'été au détour d'un chemin, vu qu'il effectuera un stage sur son futur lieu de travail.

En ce qui concerne les alpages, la réfection de la façade sud du chalet des Plans Liaudoz est terminée. C'est une réalisation en bois massif provenant des forêts communales.

Quant aux bâtiments, à partir du mois d'août, il y aura des travaux d'entretien à l'ancienne poste. Les portes et fenêtres de l'appartement est seront remplacées ; l'isolation intérieure, la peinture et les sols seront refaits ; les fenêtres et portes du local commercial du rez-de-chaussée seront changées.

M. Alexandre Fivat, municipal, annonce la démission de M. Yvon Jeanbourquin, directeur général du Pôle Santé (PSPE). Elle sera effective lorsqu'un nouveau directeur aura été nommé. Le poste a été mis au concours. M<sup>me</sup> Anne Weill-Lévy, présidente du PSPE, a quant à elle donné sa démission au 31 août. Tous deux estiment qu'ils ont fait leur temps et mené à bien la mission pour laquelle ils avaient été engagés.

Concernant la recherche de fonds pour le futur hôpital, trois millions de francs ont déjà été rassemblés. Le délai pour réunir les cinq millions projetés a été prolongé à fin septembre.

Le municipal informe du projet de fusion entre les deux entités damounaises actives dans les secteurs scolaire et parascolaire, l'Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut (ASIPE) et l'Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants (ARPAJE). M<sup>me</sup> Sylvie Lacoste, ancienne directrice de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a été mandatée pour le mener à bien. Un préavis à ce sujet sera bientôt présenté aux conseils des trois communes.

## **6. Nomination du bureau 2025-2026**

Les élections communales se rapprochant, le bureau se propose de continuer tel quel jusqu'à la fin de la législature. Il est ainsi procédé en bloc à l'élection des membres du bureau, à main levée.

Sont élus à l'unanimité, sous une salve d'applaudissements :  
M<sup>me</sup> Fabienne Ziörjen, présidente ;  
M<sup>me</sup> Estelle Martin, vice-présidente ;  
M. Fernand Dubuis et M<sup>me</sup> Valérie Richoz, scrutateurs ;  
M. Nicolas Cretegny et M<sup>me</sup> Laurence Marmillod, scrutateurs suppléants.

## **7. Nomination de la commission de gestion**

MM. Florian Karlen et Guillaume Lenoir, engagés dans la Commission de gestion depuis le début de la législature, ont émis le souhait de se retirer. Ils sont remerciés pour le travail accompli.

### **a. Nomination des membres**

Acceptant de poursuivre leur mandat, MM. Marc Michault, Hervé Martin et François Margot sont élus à l'unanimité.

Pour remplacer les membres sortants, M. Florian Karlen propose M<sup>me</sup> Maëlle Dutoit Jupaj et M. Christophe Moinat. Ils sont également élus à l'unanimité.

### **b. Nomination des suppléants**

M<sup>mes</sup> Céline Rohrbasser et Ruth Crossett, suppléantes, ayant quitté le conseil, pour les remplacer, M. Florian Karlen propose M<sup>me</sup> Isabelle Henchoz Cretegny et M. Alexandre Mottier. Ils sont élus à leur tour et accueillis par des applaudissements nourris.

## **8. Préavis n° 2/2025 – Comptes et gestion 2024**

Le rapport de la commission de gestion est présenté tour à tour par chaque membre de la commission. Il en ressort les points suivants concernant la gestion et les comptes 2024 (*pour le rapport dans son entier, voir le rapport de commission*) :

La commission s'est réunie à deux reprises pour la gestion et a rencontré deux fois la Municipalité. En ce qui concerne les comptes, elle s'est réunie à une reprises et a rencontré le syndic et la boursière. Elle a en outre eu l'opportunité de faire une visite post-travaux au chalet de Ratevel en présence de la Municipalité in corpore.

### **GESTION 2024-2025**

#### **Nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager**

*Depuis août 2022, une nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager est en vigueur. Son règlement d'application est effectif depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.*

*Cette loi précise dans plusieurs domaines les responsabilités incombant au Canton, aux Communes ou aux propriétaires, notamment concernant le patrimoine arboré hors régime forestier ou les plantes exotiques envahissantes.*

#### **Chauffage à distance (CAD)**

*Le raccordement au chauffage à distance est prévu pour l'automne, notamment pour le collège, la grande salle, la cure et quelques privés. La jonction avec le réseau existant du village est actuellement en chantier sur la route de la gare. L'objectif est de connecter l'ensemble des bâtiments communaux, le Grand Chalet et environ quinze bâtiments supplémentaires.*

*A terme, la production d'électricité permettra de renforcer l'autonomie énergétique de la commune. Le but est d'élargir l'offre avec d'autres projets, mais avec une énergie au même prix pour tous les abonnés.*

### **Autofinancement des déchets / taxes communales**

*A Rossinière, le système actuel permet de couvrir le ramassage et l'élimination des ordures ménagères via la taxe de base et la taxe au sac, mais il manque un financement plus ou moins équivalent au coût de la gestion de la déchetterie de la Chaudanne.*

*La couverture totale des coûts par les taxes, qui devrait être légalement de 100 % à moyen terme, est de moins de 75 %. Une adaptation devrait concerner tant la taxe de base par logement que la taxe au sac. Selon la simulation effectuée par la Municipalité, ces taxes devraient passer à CHF 110.- (au lieu de CHF 70.- actuellement) respectivement CHF 2.70 (au lieu de CHF 1.70). Cela impliquerait une modification du règlement communal qui date de 1995 et dans lesquels les montants des taxes sont inscrits.*

*Un constat s'impose : une révision complète du système est nécessaire, qui devrait toucher tant les ordures ménagères que la déchetterie intercommunale. L'idéal serait de trouver une solution régionale.*

### **Suivi énergétique des bâtiments communaux**

*La Municipalité est consciente que les bâtiments communaux nécessitent un assainissement énergétique. Elle prévoit les investissements nécessaires pour améliorer le coefficient énergétique des bâtiments selon les possibilités financières.*

### **Réseau d'eau**

*Aucun tarif préférentiel n'a encore été négocié avec les Eaux de Lausanne. Le prix actuel repose sur une estimation de la consommation annuelle et sur la qualité de l'eau traitée.*

*Un rapport de consommation plus précis est transmis à la fin de chaque année. Les discussions avec les Eaux de Lausanne sont ouvertes et jugées positives.*

### **Route des Traverses**

*Le préavis a été validé et la mise à l'enquête a été lancée. Les coupes de bois prévues dans le secteur ont été effectuées. Toutefois, les travaux routiers ont été repoussés, afin d'éviter une surcharge des chantiers.*

### **Locaux GFPE**

*Le projet de locaux à Rossinière a été abandonné, en raison d'un changement de stratégie du Groupement. Celui-ci souhaite désormais créer un centre forestier plus grand, sur un autre site, au Plan Praz à Rougemont. Une extension du CARoss reste envisageable si l'option de Plan Praz ne pouvait pas se réaliser.*

### **InfraRoss : fixation du prix du bois**

*Le bois n'est pas facturé au kWh, mais au tarif du marché des grumes (qualité bois énergie) selon le résultat des coupes, sans marge bénéficiaire. Le but est d'essayer au maximum d'équilibrer les comptes tout en sachant que les subventions en forêt de protection couvrent 80 % du déficit dans les forêts publiques.*

### **Stockage du bois énergie**

*Le bois énergie est actuellement stocké sur les places à bois communales, où il est séché en tas avant d'être déchiqueté. Il y a un projet de hangar forestier pour les plaquettes. Pour le moment, l'approvisionnement du CAD est prévu en débit continu.*

## **Visite du projet « citerne au chalet de Ratevel »**

En date du vendredi 23 mai 2025, la commission de gestion s'est rendue sur le site de Ratevel pour visionner les travaux effectués en amont du chalet d'alpage de Ratevel. Après la visite de la nouvelle citerne, une cuve en polyéthylène de 50 m<sup>3</sup>, elle a été reçue par l'amodiateur qui leur a fait découvrir la nouvelle installation de filtre à UV pour son eau.

Lors de la visite, il a été constaté que la route qui mène à Ratevel depuis le village s'est méchamment détériorée durant les deux dernières années. Ce chemin de caractère agricole fait partie du plan directeur des routes à réfectionner. Certains secteurs sont dangereux, comme des affaissements de banquettes et des nids de poule conséquents. Par le biais de son rapport, la commission demande à l'exécutif de mettre dans sa planification à court terme des travaux d'assainissement des premiers secteurs critiques, avant que la nature nous oblige à faire des travaux dans l'urgence.

## ***COMPTES 2024***

### ***ADMINISTRATION GÉNÉRALE***

#### **Compte 150.435 Recettes diverses et participations**

Le remboursement des cartouches utilisées lors de la fête de l'Abbaye figure dans ce compte car l'argent qui avait été mis à disposition de l'Abbaye pour la rénovation de la ciblerie il y a quelques années provenait de ce compte.

### ***FINANCES***

#### **Compte 210.401 Impôts des personnes morales**

La commission constate une baisse des revenus des impôts des personnes morales. Elle se demande si elle est liée au déménagement de Chanella. Il lui a été répondu qu'aucune analyse n'est faite à titre personnel ou individuel. Il s'agit de variations des taxations des entreprises, qui ne correspondent pas forcément aux résultats de l'année fiscale concernée. Par ailleurs, il est précisé que le siège de Cogest'ems étant à Château-d'Oex, la fermeture (provisoire) de Chanella est sans incidence sur l'impôt des personnes morales.

M. André Schopfer pose une question concernant le **compte 210.422, Impôts – intérêts de retard**. Il demande à quoi correspondent les chiffres qui y figurent.

M. Jean-Pierre Neff explique que ce sont des chiffres fournis par le Canton, qui perçoit les impôts pour la Commune. Sous cette rubrique, on trouve des gens qui ne paient pas leurs impôts et se retrouvent à payer des intérêts en retard.

### ***DOMAINES ET BÂTIMENTS***

#### **Compte 351.380 Reprise sur fonds de réserve forêts**

La commission se demande pourquoi une écriture a été comptabilisée sur le fonds de réserve des forêts. Est-ce en lien avec le Groupement forestier du Pays-d'Enhaut ? Il lui a été répondu par l'affirmative, ceci dans le cadre de la recapitalisation du groupement. C'est en revanche la dernière année qu'a lieu ce virement, car la recapitalisation devrait être terminée. Le changement de gestion qui a été décidé à l'automne dernier n'a pas d'incidence sur cette contribution qui concerne les années précédentes.

M. André Schopfer demande quels sont les bâtiments financiers dont il est question au **compte 450**. M. Antoine Martin répond qu'il s'agit de l'Hôtel de Ville et de l'ancienne poste. Avant la vente de la gare au MOB, elle en faisait également partie.

## **TRAVAUX**

### **Compte 420.312 Eclairage public**

*Il a été constaté une hausse des charges de l'éclairage public. La Municipalité explique que cette différence est due aux travaux de maintenance et d'entretien. Elle étudie les changements en vue de réduire la consommation (Led) et la pollution lumineuse (extinctions partielles) en y intégrant aussi une analyse de la pertinence des éclairages, certains pouvant certainement être éliminés. La mise en œuvre de ces mesures sera planifiée en tenant compte des contrats existants.*

### **Compte 430.314 Entretien des routes et chemins**

*La commission est surprise de la grosse différence entre le montant prévu au budget et celui qui est comptabilisé sur ce compte. Ce dépassement est lié à des imprévus suite à l'assainissement du pont de la Sciaz.*

M. Fernand Dubuis constate une augmentation significative des charges au **compte 440, Parcs, promenades et cimetière**. M. Jean-Pierre Neff indique qu'il s'agit des heures qu'ont effectuées les employés communaux. Il y a eu une augmentation des heures de maintenance au cimetière.

## **POLICE**

### **Compte 630.318 Salubrité et divers**

*La commission a constaté une augmentation de ce poste. Il a été répondu que cela est dû à une augmentation des incinérations en 2024, ainsi qu'à des frais de personnel. Ce poste devant être autofinancé, la Municipalité prendra une décision dans le futur pour refacturer tout ou partie de ces prestations.*

## **SÉCURITÉ SOCIALE**

M. André Schopfer fait remarquer une nette augmentation des charges au **compte 720.351, Part au canton/ assistance sociale**. M. Jean-Pierre Neff explique qu'il y a eu 650 000 francs d'impôts sur les successions, dont la moitié est redonnée. Il y a ainsi eu 300 000 francs de plus à la facture sociale.

Concernant le **compte 720.351.2, Part accueil petite enfance**, il y a une augmentation correspondant à une demande à la hausse.

## **SERVICES INDUSTRIELS**

### **Compte 810.435 Revenus de la vente d'eau**

*La commission a souhaité savoir si la diminution de revenu était liée à une diminution de consommation (diminution de 7 % par rapport à 2023). La Municipalité répond que c'est en effet le cas : de plus en plus de propriétaires récupèrent l'eau de pluie pour leurs jardins ou leurs toilettes et plusieurs courriers ont été adressés par la Commune à la population, dans le but de sensibiliser les habitants afin de ne pas gaspiller cette précieuse ressource.*

M. Flavien Marmillod demande s'il y aurait du sens à réaliser des amortissements extra-ordinaires sur certaines dettes plutôt que d'alimenter le fonds de réserve. M. Jean-Pierre Neff explique que ce sont des choses qui sont discutées et décidées avec la fiduciaire.

*Pour conclure, la commission tient à féliciter la Municipalité pour la gestion opérationnelle et financière en 2024. Elle a pu constater les efforts constants afin de respecter au mieux les budgets ainsi que la priorisation des travaux.*

La commission remercie la Municipalité pour son dévouement dans l'étude des différents projets ainsi que pour sa disponibilité. Elle remercie également la boursière et tout le personnel communal. Elle propose enfin aux conseillères et conseillers d'approuver le préavis n° 2/2025, tel que présenté.

La parole n'étant plus demandée, au vu de ce qui précède, les membres présents approuvent à l'unanimité :

- les comptes 2024 tels que présentés
- la gestion 2024 de la Municipalité et en donnent décharge aux organes concernés.

M. le Syndic remercie l'assemblée de sa confiance.

#### **9. Préavis n° 3/2025 – Demande de crédit pour le remplacement des réseaux d'eau potable et d'adduction ainsi que la mise en séparatif (EC-EU) Secteur Gare – Chalet de la Place – Collège**

La commission ad hoc, dans son rapport lu par M. Flavien Marmillod, rappelle que les travaux mentionnés en titre sont attendus depuis plusieurs années. Elle évoque plusieurs réparations d'urgence qui ont récemment dû être faites sur la conduite d'eau concernée, en très mauvais état, entre la cure et la route cantonale ; concernant la mise en séparatif, elle permettra de relier le village à la Sarine et la STEP. Tout comme la Municipalité, la commission pense qu'il est judicieux de profiter des travaux du chauffage à distance (CAD), l'utilisation d'une même fouille permettant de diminuer les coûts. Frais de fouille et goudronnage sont en effet répartis entre la Commune, InfraRoss et le Groupe E. Regrouper les travaux évite d'autre part de déranger plusieurs fois les habitants. Notons que lesdits travaux s'inscrivent dans une continuité logique, afin de respecter les normes fédérales. La majeure partie du village sera ainsi mise en séparatif. De plus, la STEP aura moins d'eau à traiter, ce qui permettra, espérons-le, de diminuer les coûts liés aux produits et aux traitements. La commission est ainsi d'avis d'accepter le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le conseil accepte, à l'unanimité moins une abstention, d'octroyer un crédit d'investissement de 800 000 francs pour la réfection de la conduite d'eau potable et la mise en séparatif du secteur *Gare – Chalet de la Place – Collège*.

S'ensuivent des remerciements de M. Alain Karnstädt pour le crédit accordé.

#### **10. Rapport n° 1/2025 – Réponse au postulat de Fernand Dubuis concernant la déchetterie du collège**

En réponse au postulat de M. Fernand Dubuis, la Municipalité a écrit un rapport. Ce dernier ayant été étudié par une commission. Le conseil doit maintenant se prononcer et dire s'il accepte, ou non, ledit rapport.

Voici quelques points relevés par la Municipalité :

Le lieu de dépôt des sacs, derrière la grande salle, oblige les utilisateurs à passer devant l'école. Il n'est pas idéal, mais présente de nombreux avantages. Il est en effet idéalement centré dans le périmètre habité du village ; il est situé assez loin des plus proches habitations pour ne pas générer de nuisances ; il est facilement accessible pour le camion qui vient évacuer les déchets.

Le point de collecte de la grande salle est accessible à tous les citoyens en libre-service. L'équipe communale de la voirie veille à son entretien et sa propreté. Il en va de la responsabilité individuelle de chaque citoyen d'utiliser les lieux avec respect et bienveillance.

Sur le territoire communal, il n'y a pas de point de collecte en libre-service pour déposer le carton et le verre. De tels points ont en effet été supprimés il y a quelques années, en raison des coûts importants de fonctionnement et des nuisances générées. Il serait possible d'en réintroduire, mais l'équilibre financier des déchets serait d'autant plus difficile à atteindre.

En conclusion, la Municipalité se dit consciente qu'une remise en question générale de la gestion, du système de collecte et de taxes des déchets est nécessaire dans un proche avenir. Elle ne souhaite cependant pas entrer immédiatement en matière sur les questions soulevées par le postulat.

La commission, quant à elle, estimant que le statu quo est insatisfaisant, demande à la Municipalité de mener une étude de faisabilité pour créer une micro-déchetterie (sac taxés, verre, papier, aluminium) accessible en tout temps. Pour régler la question de l'odeur, du bruit et des nuisibles, elle suggère un système de conteneurs semi-enterrés (Molok). Ladite étude permettrait d'estimer les coûts d'une telle installation et d'anticiper la fin des travaux du site de la gare.

A la majorité des membres présents, et trois abstentions, le conseil accepte de donner décharge à la Municipalité.

## **11. Divers et propositions individuelles**

M<sup>me</sup> Barbara Savoy s'inquiète des panneaux routiers placés dans le village le long de la route cantonale, car un certain nombre d'entre eux n'a bientôt plus de couleur. Elle cite pour exemple le « cédez le passage » posé contre la maison de M. Conrad Pipoz et la signalisation des passages pour piétons.

M. Alain Karnstädt répond qu'il a été décidé de remplacer les panneaux des passages pour piétons, une fois les travaux terminés. Il y a en outre toute une liste de panneaux qui sont commandés. Il garde cependant un œil sur le budget. Actuellement, M. Christophe Nicollier, chef d'équipe des travaux, et lui sont en train de regarder lesquels doivent être changés au plus vite. Il est à noter qu'il s'agit d'une responsabilité incombant à la Commune.

Evoquant les problèmes d'approvisionnement en eau générés par la coupure d'électricité survenue sur la péninsule ibérique, M. François Margot demande ce qu'il en serait dans une telle situation à Rossinière. M. Alain Karnstädt explique qu'en cas de coupure de courant généralisée, l'on se retrouverait devant de sérieux problèmes. Des réflexions sont toutefois en cours à ce propos. S'il s'agit simplement d'un manque d'eau, Rossinière étant raccordée au réseau de Château-d'Œx, il est possible d'y remédier. En cas de besoin, il y a aussi possibilité d'en acquérir auprès de la Ville de Lausanne, par la Siernette.

Concernant l'approvisionnement de Rossinière en électricité, M. Marc Michault demande si InfraRoss pourrait nous aider.

M. Jean-Pierre Neff précise qu'à terme, le but est en effet d'avoir une certaine indépendance énergétique. On n'aura cependant jamais une autarcie totale. Il ajoute que le Canton prend le sujet très au sérieux et qu'il organise des formations dédiées à la mise sur pied de cellules de crise.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôture la séance. Il est 22 h 50. Rendez-vous le 7 octobre pour le prochain conseil.

La Présidente

F. Ziörjen

F. Ziörjen

La Secrétaire

M. Buri

M. Buri

